

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 13 février 2025, s'est réuni le Jeudi 20 février 2025 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

**Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16**

**Nombre d'administrateurs présents : 17**

**Nombre d'administrateurs représentés : 4**

**Administrateurs présents : 17**

Jean-Pierre	ANDRE
Marie-Claude	ANSANAY ALEX
Yves	BRECHE
Jean-François	DURAND
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Naïma	KIROUANI
Patrick	LATOUE
Franck	LOMBARD
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Elisabeth	REY
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

**Administrateurs représentés : 4**

Sabrina BARBERO	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Lina BLANC	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Irène CHAPUY	Ayant donné pouvoir à Elisabeth REY
Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à Maguy RUFFIER

**Sophie GHIRON**, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

**Objet : Petite enfance – Convention de partenariat avec l'association Abissa – Initiation autour de la danse africaine – Année 2025**

**Rapporteur : Elisabeth REY**

Le CIAS Arlysère organise et met en œuvre la compétence Petite enfance sur le territoire d'Arlysère.

Le CIAS Arlysère souhaite mettre en place des séances d'initiation à la danse africaine à destination des jeunes enfants fréquentant l'EAJE Le Carrousel à Albertville.

Dans ce cadre, il est proposé d'établir une convention avec l'association Abissa afin de fixer les modalités d'organisation des séances au sein de l'EAJE Le Carrousel, conformément au projet joint en annexe.

L'association facturera la prestation au CIAS Arlysère la somme de 735 € dont 210 € de frais de déplacements en contrepartie des 5 séances.

La période de réalisation de ces séances est de janvier à décembre 2025.

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de partenariat avec l'association Abissa pour l'organisation de séances d'initiation à la danse africaine sur l'année 2025 selon les modalités mentionnées ci-dessus ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.*

La secrétaire de séance  
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire  
Le Président  
Franck LOMBARD

